

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 30 septembre 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

MEMBRES PRÉSENTS :	Jean-Pierre Ouellet	Maire
	Serge Dionne	Directeur général adjoint
	Jessica Raymond	Greffière

CONSEILLERS PRÉSENTS :

Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Réginald Nadeau	Michel J. Morin

CONSEILLERS ABSENTS :

Quartier Saint-François :	Rino Levasseur	
Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Richard Michaud	

Présences dans la salle : 0.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Quatre membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.



3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-09-30 (1)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATION - Procédures

a) Annulation de la réunion ordinaire publique du 14 octobre 2025

Résolution n° 2025-09-30 (2)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Attendu que l'Arrêté procédural n° 2023-01.01 de la Ville de Haut-Madawaska stipule à l'article 5.4 a) que « le Conseil doit tenir des réunions ordinaires le deuxième mardi de chaque mois à 19 h [...] » ;

Attendu que l'article 5.4 a) stipule également qu'« une réunion ordinaire peut être annulée par résolution du Conseil adoptée au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion ordinaire » ;

Il est donc résolu que la réunion ordinaire publique du mardi 14 octobre 2025 soit annulée.

Motion adoptée.

LÉGISLATIF

- b) 1^{ère} et 2^e lecture de l'Arrêté n° 2025-08 – Arrêté portant sur la division en quartiers et la composition du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-09-30 (3)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

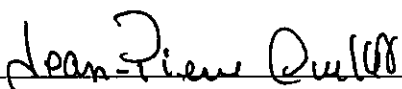
Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

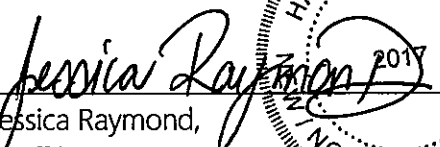
Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la 1^{ère} lecture et la 2^e lecture, de l'Arrêté n° 2025-08 – Arrêté portant sur la division en quartiers et la composition du Conseil de la Ville de Haut-Madawaska.

Motion adoptée.

6. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Michel J. Morin à 19 h 03.


Jean-Pierre Ouellet,
Maire


Jessica Raymond,
Greffière

